

# **ANTS sur ordinateur**

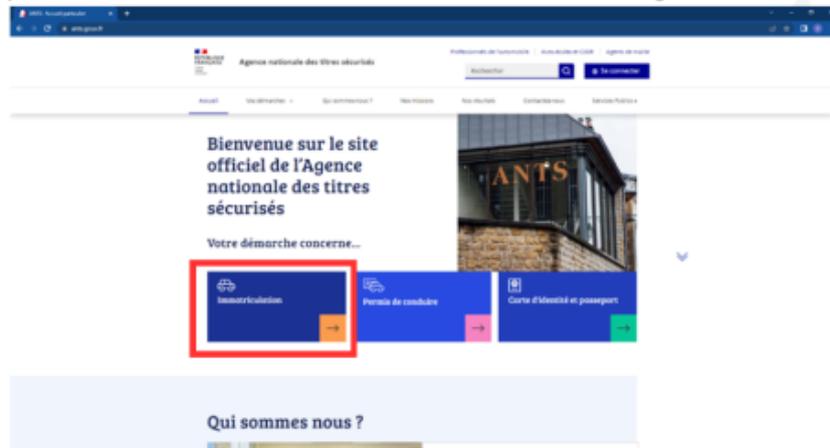
# Mémo "ANTS"



L'ANTS (= l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) accompagne dans la réalisation des démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire ou encore au titre d'identité.

## Réaliser une démarche

Quand vous êtes sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr), cliquez sur la catégorie qui correspond. Dans notre exemple, nous voulons modifier l'adresse sur notre carte grise.



Cela va vous ouvrir une nouvelle page :

- 1) Si vous souhaitez juste suivre l'avancement de vos démarches, cliquez sur ce lien et accéder à votre espace personnel.
- 2) Choisissez, la démarche que vous souhaitez faire.
- 3) Puis cliquez sur "commencer votre démarche en ligne".

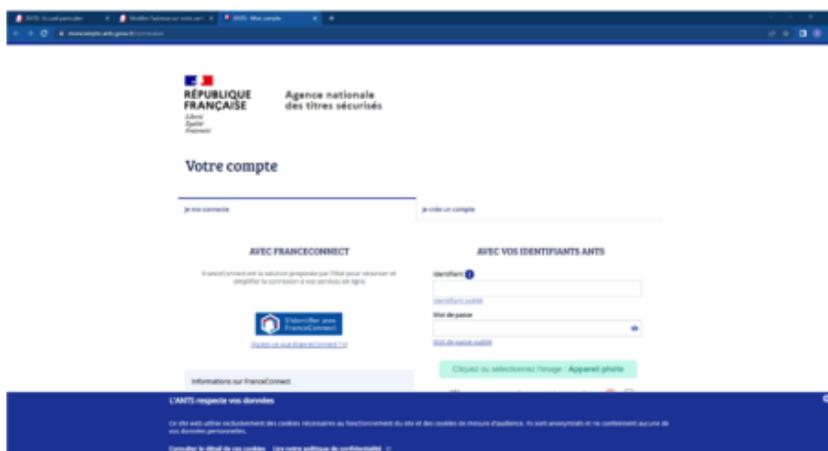


# Mémo "ANTS"



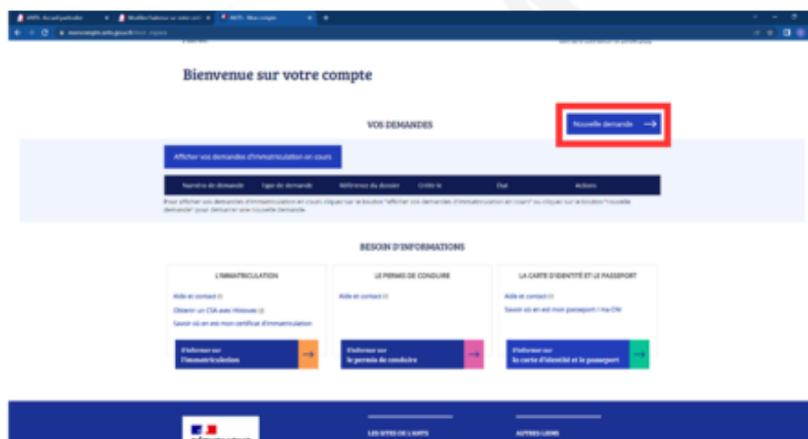
## Modifier l'adresse sur votre certificat d'immatriculation (exemple)

4) Connectez-vous soit via Franceconnect soit via vos identifiants ANTS



5) Une fois connecté sur votre compte, vous avez accès à toutes les démarches.

6) Pour faire une nouvelle demande, cliquez sur "nouvelle démarche", puis sélectionner celle que vous souhaitez faire (dans l'exemple, changer l'adresse de sa carte grise).



# Mémo "ANTS"



7) Puis remplissez les informations nécessaires

- 8) Une fois votre démarche remplis, vous pouvez télécharger un récapitulatif de votre demande.
- 9) Il est possible de suivre l'avancement de cette demande dans votre espace personnel.

Retour